



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 68059

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le minimum contributif de pension de retraite. Au cours des dernières années, le minimum contributif de pension de retraite, destiné à offrir une pension minimale à tout travailleur salarié ayant accompli une carrière complète, n'a pas connu de revalorisation. En 1983, date de sa création, il représentait 60,4 % du SMIC brut. En y ajoutant une retraite complémentaire moyenne, il assurait aux personnes retraitées concernées un revenu d'environ 95 % du SMIC. Actuellement, ce minimum contributif ne représente plus que 47,5 % de SMIC, soit 3 373 francs, et se situe en dessous du minimum vieillesse. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est envisagé une revalorisation du minimum contributif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68059

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6139